

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-098 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN
Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 71 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 80

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Daniel GUEUR (à partir de la délibération n°2026-077), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (jusqu'à la délibération n°2026-077), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2026-098), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-073), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Patrick MILLET (à Marcel JACQUIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

Étaient excusés et suppléés : Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

Étaient excusés : Serge GARDIEN, Éric GAILLARD.

Étaient absentes : Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

Objet : Parc industriel de la plaine de l'Ain - Désignation des représentants à la commission de suivi de site et pour le suivi du Plan de Prévention des Risques Technologiques

VU les articles L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50 du Code de l'environnement qui précisent les modalités de mise en œuvre des PPRT ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain accueille plusieurs industries classées Seveso seuil haut, soit des installations créant un potentiel risque technologique.

Dès lors, et conformément à l'article L 125-2-1 du Code de l'Environnement, une commission de suivi de site a été créée, et il convient de désigner le représentant de la CCPA.

Par ailleurs, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé le 13 mai 2019.

Informations détaillées en suivant ces liens :

[🔗 Saint-Vulbas et Blyes - PPRT lié à Speichim, Siegfried et Trédi \(PIPA\) approuvé le 13 mai 2019 - Plans de prévention des risques technologiques - 4. Plans de Prévention des Risques dans l'Ain \(PPR\) - Risques majeurs, naturels et technologiques - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État dans l'Ain](#)

[🔗 PPRT Saint-Vulbas \(PIPA, 01\) - Speichim, Trédi et Siegfried | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Il entraîne notamment des travaux de réduction des risques sur certaines installations industrielles et la création d'une zone de délaissement. Une commission suit spécifiquement ce PPRT, et il convient de désigner le représentant de la CCPA.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. Pascal VETTARD. pour représenter la CCPA à la commission de suivi de site du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.
- DÉSIGNE M. Franck CHAPITEAU pour représenter la CCPA dans les différentes réunions de suivi du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026
Publiée le 13 MAI 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

